

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-neuf** du mois **de mars** à **14 h 40**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2019**.

Date d'affichage : **13 mars 2019**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES –
Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA –

DELIBERATION N° 2019/15 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget unique de la Commune au titre de l'année 2019.

La section de fonctionnement fait ressortir des dépenses équilibrées aux recettes pour un montant de 892 690, 64 €.

La section d'investissement fait ressortir des dépenses qui sont égales aux recettes pour un montant de 637 128,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le budget de la Commune comme présenté par Monsieur le Maire, au titre de l'année 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du _____